



ASSOCIATION PARITAIRE DE GESTION DU PARITARISME
Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture
Secrétariat du Paritarisme
APGP : 8 rue du Chalet 75010 Paris
Tél : 01 42 84 28 71 - Fax : 01 42 02 68 53 - Courriel : apgp.architecture@apgp.fr

Compte-rendu approuvé par
l'AG de l'APGP du 30-04-2015

Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2014

Compte-rendu

Collège employeurs :

SyndArch : J-François CHENAIS, Françoise GROSHENS, Boualem BELLEMOU, J-Pierre BARRANGER

UNSA : Patrick SARAZIN, François PICHET, Thierry LE BERRE, Gilles LEFEBURE, Christophe YUEN, Cyril VALLEE

Collège salariés :

SYNATPAU-CFDT : Stéphane CALMARD, Christophe DRIESBACH

CFTC : Yassin BOUAZIZ, Angélique LACROIX

CFE-CGC : François DUDILIEUX, (François LE VARLET excusé)

CGT : (Laurent TABBAGH excusé)

FO : Dominique MODAINE, Bernard BECK

UNSA : Frédérique PAQUIER, Rachel BRISHOUAL

Président : J-François CHENAIS (Syndicat de l'Architecture)

Vice-Président : Stéphane CALMARD (SYNATPAU-CFDT)

Secrétaire général : Pierre POUILLEY

Chargée de mission formation : Hien TRAN

Expert-comptable : Pierre CAPERAA

Commissaire aux comptes : J-François DAURE

La Présidence déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APGP du 11 décembre 2014.

Son ordre du jour est le suivant :

- 1 - Approbation de l'ordre du jour**
- 2 - Approbation du compte-rendu de l'AGO du 17 avril 2014**
- 3 - Projet de budget 2015**

1 - Approbation de l'ordre du jour

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité l'ordre du jour du 11 décembre 2014.

2 - Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2014

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le procès verbal du 17 avril 2014.

3 - Projet de budget 2015

Nouvelle Numérotation	Charges	Consommé 2012 (rappel)	Consommé 2013 (rappel)	Budget 2014 - prévisionnel	Consommation 2014 estimée	Budget 2015
1	Loyers, charges locatives et taxe foncière	24 602,12 €	24 673,71 €	25 000,00 €	24 611,18 €	25 000,00 €
2	Entretien et réparations	282,30 €	1 648,15 €	300,00 €	1 763,04 €	2 000,00 €
3	Electricité	3 184,21 €	3 367,16 €	3 600,00 €	2 601,37 €	3 600,00 €
4	Assurances	2 621,54 €	2 490,03 €	2 500,00 €	2 647,79 €	2 600,00 €
5	Communication	54 549,81 €	45 742,88 €	25 000,00 €	12 723,96 €	15 000,00 €
6	Site internet		0,00 €	25 000,00 €	26 460,00 €	10 000,00 €
7	Téléphone, fax	3 176,92 €	2 224,85 €	2 000,00 €	2 301,20 €	2 500,00 €
8	Fournitures de bureau	1 283,57 €	3 434,87 €	2 500,00 €	1 862,02 €	2 500,00 €
9	Affranchissements	5 204,11 €	7 729,41 €	8 000,00 €	8 726,14 €	12 000,00 €
10	Location imprimante-photocopieur	3 514,24 €	3 316,43 €	3 500,00 €	3 501,56 €	3 500,00 €
11	Informatique (maintenance et équipements)	8 225,73 €	9 729,46 €	10 000,00 €	5 994,59 €	7 000,00 €
12	Documentation	1 324,94 €	1 172,84 €	1 500,00 €	1 325,50 €	1 500,00 €
13	Secrétariat extérieur	9 491,75 €	13 142,28 €	12 000,00 €	18 575,50 €	20 000,00 €
14	Personnel APGP	143 341,52 €	244 718,86 €	240 000,00 €	273 807,79 €	260 000,00 €
15	Matériels pour commissions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Frais de collecte OPCA- PL	4 827,40 €	4 825,30 €	5 000,00 €	4 837,50 €	0,00 €
17	Frais missions-représentation et divers	4 579,24 €	2 555,79 €	4 000,00 €	2 607,52 €	3 000,00 €
18	Dot/rep aux amortissements courants	17 877,11 €	17 669,62 €	24 500,00 €	27 969,75 €	5 000,00 €
19	Dot/rep aux amortissements dérogatoires	1 628,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Charges sur exercices antérieurs	9 000,00 €	6 559,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Honoraires	14 207,17 €	18 898,51 €	15 000,00 €	14 716,80 €	15 000,00 €
22	Frais financiers	986,64 €	932,69 €	1 000,00 €	1 874,88 €	1 000,00 €
23	Charges diverses de gestion courante	93,17 €	23,67 €	100,00 €	12,83 €	100,00 €
	SOUS-TOTAL CHARGES FIXES	314 002,18 €	414 855,87 €	410 500,00 €	438 920,92 €	391 300,00 €

Nouvelle Numérotation	Charges	Consommé 2012 (rappel)	Consommé 2013 (rappel)	Budget 2014 - prévisionnel	Consommation 2014 estimée	Budget 2015
24	Réunions CPNNC	131 577,69 €	195 528,78 €	170 944,00 €	160 162,12 €	170 000,00 €
25	Sous-commissions CPNNC	30 601,01 €	22 633,92 €	25 140,00 €	20 603,67 €	25 000,00 €
	Sous-total CPNNC	162 178,70 €	218 162,70 €	196 084,00 €	180 765,79 €	195 000,00 €
26	Réunions CPNEFP	115 484,93 €	135 960,69 €	170 944,00 €	138 548,34 €	170 000,00 €
27	Sous-commissions CPNEFP	11 982,45 €	21 696,57 €	25 140,00 €	23 647,90 €	25 000,00 €
	Sous-total CPNEFP	127 467,38 €	157 657,26 €	196 084,00 €	162 196,24 €	195 000,00 €
28	Réunions CPR	138 141,99 €	217 311,95 €	250 000,00 €	283 246,65 €	290 000,00 €
29	APGP Assemblée Générale	15 363,70 €	48 262,89 €	42 736,00 €	39 948,26 €	40 000,00 €
30	APGP réunions coordination	10 527,40 €	11 509,10 €	12 570,00 €	13 033,46 €	12 570,00 €
	Sous-total APGA	25 891,10 €	59 771,99 €	55 306,00 €	52 981,72 €	52 570,00 €
31	Réunions Intersyndicales Collège salariés	0,00 €	3 548,00 €	3 770,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Réunions Intersyndicales Collège employeurs	1 220,51 €	9 189,55 €	6 288,00 €	0,00 €	0,00 €
	Sous-total réunions intersyndicales	1 220,51 €	12 737,55 €	10 058,00 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS-TOTAL REUNIONS	316 757,69 €	665 641,45 €	707 532,00 €	679 190,40 €	732 570,00 €
33	Actions CPNNC et conseils	38 241,89 €	24 278,80 €	35 000,00 €	36 000,00 €	40 000,00 €
34	Actions CPNEFP	28 682,39 €	17 569,53 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
35	Commission communication	7 637,51 €	15 613,48 €	8 380,00 €	13 531,59 €	15 000,00 €
36	Comité Technique Labellisation	13 985,94 €	14 082,57 €	12 000,00 €	15 753,45 €	15 000,00 €
37	Projet Emploi Compétence	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	26 491,38 €	150 000,00 €
38	Actions CPR	4 992,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS-TOTAL ACTIONS	93 539,93 €	71 544,38 €	206 880,00 €	91 776,42 €	221 500,00 €
	TOTAUX DES CHARGES	724 299,80 €	1 152 041,70 €	1 324 912,00 €	1 206 287,74 €	1 345 370,00 €
	PRODUITS	Consommé 2012 (rappel)	Consommé 2013 (rappel)	Budget 2014 - prévisionnel	Consommation 2014 estimée	Budget 2015
1	Projet Emploi Compétences - Subventions à rechercher				0,00 €	100 000,00 €
	Ministère de la Culture			30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €

Nouvelle Numérotation	Charges	Consommé 2012 (rappel)	Consommé 2013 (rappel)	Budget 2014 - prévisionnel	Consommation 2014 estimée	Budget 2015
2	Collecte N	680 000,00 €	720 000,00 €	1 218 125,00 €	831 685,39 €	1 250 000,00 €
3	Collecte N-1	55 669,53 €	47 542,47 €	14 000,00 €	-39 891,08 €	0,00 €
4	Collecte N-2	11 457,82 €	720,12 €	0,00 €	-5 296,11 €	25 000,00 €
5	Collecte N-3	0,00 €	-1 539,99 €	0,00 €	53,42 €	0,00 €
6	Rbt opérateurs / frais comm gestion	15 447,00 €	27 774,50 €	30 000,00 €	40 085,60 €	40 000,00 €
7	Rbt opérateurs / actions paritarisme branche	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	36 335,00 €	30 000,00 €
8	Mise à disposition de moyens	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €
9	Divers	2 083,78 €	103,16 €	0,00 €	18,99 €	0,00 €
10	Repr / amortissements et provisions	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11	Repr / amortissements dérogatoires	17 874,40 €	17 669,62 €	0,00 €	11 910,00 €	0,00 €
12	Produits financiers	5 400,81 €	1 539,68 €	3 000,00 €	971,23 €	200,00 €
13	Produits exceptionnels et antérieurs				0,00 €	0,00 €
	TOTAL PRODUITS	788 033,34 €	818 309,56 €	1 325 225,00 €	905 972,44 €	1 445 200,00 €
	RESULTAT	63 733,54 €	-333 732,14 €	313,00 €	-300 315,30 €	99 830,00 €

➤ Produits

✓ Collecte :

JFC (SyndArch) : ce projet de budget 2015 est à peu près le même, poste par poste, que celui de 2014 et il ne peut être que reconduit.

YB (CFTC) : la collecte pour l'année N va être supérieure à celle effectuée auparavant par l'Opca PI, en revanche, elle est inférieure à ce qui a été prévu.

JFC (SyndArch) : précise que pour plus de 5000 entreprises gérées par Malakoff-Médéric, 50 % ne se sont pas acquittées de la cotisation paritarisme ou bien n'ont pas été appelées, ce qui correspond à la différence entre les 831 685,39 € et les 1.250.000 €. L'APGP est aujourd'hui rassurée sur le fait que le budget prévisionnel 2014 qui a été assis sur la masse salariale déterminée depuis peu, correspond à la cotisation fixée.

A l'occasion des nombreuses vérifications auxquelles la Présidence s'est livrée, elle s'est aperçue qu'un nombre d'entreprises assez conséquent, notamment les créations récentes, n'était pas appelé par l'Opca PI, ni au titre de la formation, ni au titre du paritarisme.

YB (CFTC) : compte-tenu des différences constatées entre le fichier de l'Opca PI et celui des organismes assureurs, l'Opca PI demande aux branches concernées de lui communiquer les fichiers desdits opérateurs pour effectuer un recoupement des données.

JFC (SyndArch) : les opérateurs mettent à jour régulièrement leurs fichiers et la seule source qui peut enregistrer les entreprises récemment créées, c'est l'INSEE.

TLB (UNSFA) : en clair, la collecte 2014 prévue à 1.250.000 € ne sera en réalité que de 831 685,39 € ?

JFC (SyndArch) : ce qui s'explique par le fait que la moitié des entreprises adhérentes à Malakoff-Médéric n'a pas été appelée sur l'année N.

PP : cette estimation fait abstraction des autres recettes prévisibles sur la même ligne budgétaire (collecte 2014) qui proviendra, à la fois des propres relances mises en œuvre par les opérateurs auprès d'un nombre assez conséquent d'entreprises et plus encore, sur la relance que l'APGP aura elle-même à mettre en œuvre. Elle a déjà commencé à travailler sur 2014, mais sur 2015, le travail sur le sujet sera "monstrueux". Elle devra aller chercher auprès de milliers d'entreprises des cotisations dues ; un peu moins de 500 entreprises ont déjà été relancées, ce qui a demandé plus d'un mois de travail pour une personne. L'APGP essaie de faire les relances semestre par semestre pour accélérer la rentrée des recettes, et en 2015 de nombreux mois de travail seront nécessaires.

TLB (UNSFA) : si la collecte a été confiée aux opérateurs, c'est pour qu'elle soit plus efficace, ce n'est pas le rôle de l'APGP d'aller relancer les entreprises, mais celui des opérateurs.

PP : le type de procédure de relance est le même que celui qui est utilisé depuis des années ; après avoir pris connaissance des recettes de la collecte effectuée par l'Opca PI, l'APGP reçoit des chiffres consolidés en fin d'exercice et de par les conventions signées avec les opérateurs, elle engage une procédure de relance directement auprès des entreprises. Les opérateurs se chargent de relancer les entreprises tant qu'elles sont encore redevables de quelque chose en matière de prévoyance.

JFC (SyndArch) : les 750 entreprises qui ne se sont acquittées de leur cotisation, ni en prévoyance, ni au titre du paritarisme, sont relancées par Malakoff-Médéric ; par contre, les 1474 entreprises à jour de la prévoyance, mais pas du paritarisme, sont relancées par l'APGP et ce nombre est effrayant puisqu'il correspond à environ 40 % des entreprises du fichier de Malakoff-Médéric (en sachant que la masse salariale sur laquelle est assise la collecte de Malakoff-Médéric représente 765.000.000 €).

SC (CFDT) : les entreprises n'ont pas trop compris, notamment en début d'année, que désormais, les opérateurs se chargeaient de la collecte paritarisme et puis il y a celles qui ne veulent pas s'en acquitter volontairement. Tout devrait quand même rentrer dans l'ordre.

JFC (SyndArch) : ce qui signifie qu'il reste encore à collecter le delta entre les 1.250.000 € et les 831 685,39 €.

PS (UNSFA) : que des 831 685,39 € correspondant à la consommation estimée en 2014 ?

PC (expert-comptable) : le produit de la collecte 2013 a été rattaché à l'exercice 2013, mais il n'est tombé en trésorerie qu'en 2014, ce qui signifie qu'en termes de budget, le flux de trésorerie existe, mais pas le flux budgétaire.

PS (UNSFA) : quid de la prévision 2015 et de l'intégration d'une baisse d'activité et d'une baisse potentielle de la masse salariale ?

JFC (SyndArch) : bizarrement, la masse salariale est en augmentation (+ 3.5 % entre 2012 et 2013 et aucune baisse significative entre 2013 et 2014).

FP (UNSFA) : lors de la dernière Assemblée Générale, le commissaire aux comptes avait dit qu'une réserve de 720.000 € avait été constituée et qu'il fallait veiller à ce que cette réserve soit justifiée par rapport au risque lié à l'objet social et proportionné au risque.

JFD (commissaire aux comptes) : précise qu'en avril dernier, il a certifié les comptes sans réserve et a simplement fait observer qu'une Association ne devait pas stocker de l'argent inutilement. La réserve d'argent constituée était justifiée et était due à un décalage dans le temps, mais le fait que l'argent rentre en trésorerie au fur et à mesure de l'année, il n'y a plus de décalage dans le temps. Reste à savoir si cette réserve de trésorerie se justifie encore ? C'est maintenant à l'APGP d'apprécier le risque de découvert. Le commissaire aux comptes certifiera les comptes du fait de la réserve, mais une Association qui stocke de l'argent s'expose éventuellement à un risque fiscal.

YB (CFTC) : pour information la collecte prévisionnelle de 1.250.000 € a été calculée à partir de la masse salariale 2012 au taux de 0.11 %.

PC (expert-comptable) : aujourd'hui, la réserve de trésorerie, qui en réalité correspondait à la collecte à venir, a été largement consommée du fait des décalages constatés et qui vont peut-être perdurer dans le temps.

SC (CFDT) : considère que le budget est équilibré, la Présidence propose quelques petits ajustements, comme la suppression, en 2015, d'un budget afférent aux réunions intersyndicales salariés et employeurs et aux actions des CPR (qui pourront toujours être prises en charge au coup par coup).

JFC (SyndArch) : rappelle que depuis des années, les actions des CPR sont inexistantes, il n'empêche que le budget prévisionnel sera revu en avril 2015 et si des actions de CPR sont prévues d'ici là, elles seront budgétées, de même que pour les intersyndicales.

FP (UNSFA) : la conjoncture économique est difficile, c'est pourquoi un certain nombre d'entreprises s'exonèrent de leurs obligations, il ne faudrait pas que le risque de ne pas avoir le recouvrement des cotisations s'accroisse.

JFC (SyndArch) : le non versement de la cotisation paritarisme peut s'expliquer du fait que les entreprises ont tout simplement oublié, ou bien qu'elles ont fait preuve d'une mauvaise volonté ou encore du fait qu'elles ont répondu à un éventuel appel de boycottage du paritarisme.

✓ **Site Internet :**

GL (UNSFA) : quid des 26.460 € consommés en 2014 et des 10.000 € prévisionnels sur 2015 ?

PP : ce sont les frais afférents au niveau site ; la ligne budgétaire comprend à la fois les derniers mois du contrat avec le précédent prestataire et le coût de la création du nouveau site.

SC (CFDT) : l'APGP a lancé un appel d'offres et a choisi un bon prestataire au regard de la qualité et du prix et surtout, le plus efficace.

JFC (SyndArch) : l'APGP a provisionné 10.000 € sur 2015 au cas où elle aurait besoin de modules supplémentaires, notamment pour le pacte de responsabilité ou pour le projet "Emploi & Compétences".

PP : l'APGP peut également faire appel à la société INSITE lorsqu'elle a besoin d'une prestation supplémentaire. Il ne faut pas oublier que le site n'est pas seulement une vitrine, mais qu'il comporte un certain nombre de fonctionnalités (ex. saisie en ligne des dossiers de demande de label...).

✓ **Affranchissement :**

GL (UNSFA) : quid des 12.000 €, soit près de 50 % d'augmentation ?

JFC (SyndArch) : c'est en prévision de toutes les relances à venir.

✓ **Secrétariat extérieur :**

GL (UNSFA) : ce poste évolue de 12.000 à 20.000 € ?

JFC (SyndArch) : les transcriptions des réunions sont faites par un prestataire extérieur ; pour que cela soit fait en interne, il faudrait que l'APGP recrute quelqu'un. C'est tout un savoir-faire.

✓ **Amortissements :**

PC (expert-comptable) : dans la construction du budget, les amortissements représentent en fait les acquisitions d'immobilisation de l'exercice, c'est-à-dire, tout ce qui est acheté en immobilisation (mobilier, matériel ...) ; les biens sont amortis sur l'année par le biais d'un système d'amortissement dérogatoire qui est un peu complexe. En résumé, lorsque l'APGP décide d'acheter un bien, il est amorti sur l'année.

JFC (SyndArch) : en 2014, l'APGP a fait réaliser des travaux, a acheté des ordinateurs ... ; il y aura beaucoup moins de dépenses en 2015.

✓ **Projet "Emploi & Compétences" :**

GL (UNSFA) : quid du projet et des 150.000 pour 2015 ?

JFC (SyndArch) : le projet suit son cours, il a rencontré un certain nombre de difficultés évoquées en CPNEFP.

HT : la première phase du projet a été réalisée, c'est-à-dire, la sélection d'un prestataire pour aller faire les groupes de discussion dans trois régions. Le principe du projet est le suivant : lorsque la branche engage 1 €, il faut qu'elle trouve un cofinancier qui lui-aussi engage 1 €. Le Ministère de la Culture a participé au financement de la première phase à hauteur de 30.000 €. Le coût annoncé englobe le prestataire, les frais de déplacements, de restauration des participants aux groupes de discussion...

FP (UNSFa) : quid des subventions recherchées pour le projet ?

JFC (SyndArch) : attend justement des suggestions.

SC (CFDT) : la branche aurait du avoir une subvention de l'OPCAPL depuis juin dernier.

✓ **Personnel APGP :**

FP (UNSFa) : quid de la ligne budgétaire pour le personnel de l'APGP et de la différence entre les 240 000,00 € budgétés en 2014 et les 273 807,79 € consommés ?

JFC (SyndArch) : l'APGP a dépensé un peu plus que prévu sur le poste salaire (maternité de Claire, fin d'un CDD, tuilage ...).

3ème résolution : L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le projet de budget 2015.

La Présidence propose de clore l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2014

Le Président,
J-François CHENAIS (Syndicat de l'Architecture)

Le Vice-président,
Stéphane CALMARD (SYNATPAU-CFDT)